

ENVOYÉ LE
23 JUIN 2011

LAMY CLERMONT FERRAND
52 av. Julien
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42
www.lamy.net

RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC

*19 à 23 bis rue Marivaux
18 rue des Neufs Soleils
63000 Clermont-Ferrand*

REUNION DU 8 JUIN 2011

PRESENTS : M.TIXIER, M.ASTIER, Mme JAMET, Mme THEVENOT, M.VACCA, Mme LEFORT

EXCUSES: M.BOUILLOT, M.SOUBEN, M.LAVET, M.MICHON, M.VINCENT, M.GENESTE

ENTREPRISE MALHERBE : M.MALHERBE

SYNDIC : M.KAIS

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNE 2011

Une visite des espaces verts de la résidence est effectuée.

Les copropriétaires présents et le syndic insistent auprès de M.MALHERBE pour que les prestations prévues au contrat soient respectées.

M.MALHERBE indique que les souches d'arbres dans le parc vers le bâtiment E seront rasées à titre gracieux.

La taille des haies et le traitement des parterres et des massifs seront réalisés dans le courant du mois de juin 2011.

M.KAIS précise à M.MALHERBE que la taille des haies des jardins en rez-de-chaussée à jouissance privative devra être prévue au contrat collectif d'entretien des espaces verts pour l'année 2011.

M.MALHERBE précise également que la dernière tonte a été effectuée le 27/05/2011.

Après une visite de la copropriété, il est demandé à M.MALHERBE de procéder à une tonte de la pelouse non entretenues de certains jardins à jouissance privative, à savoir :

- Bâtiment A : Appartements A05 et A06
- Bâtiment B : Appartement B04
- Bâtiment E : Appartement E04

Les frais de cette prestation seront bien entendu imputés en charge privative aux copropriétaires concernés.

Il est demandé également à M.MALHERBE de couper les pousses des branches du Cèdre situé entre les bâtiments C, D, E et F.

DIVERS

- Au titre de la procédure SCI MGP, il est demandé à M.MALHERBE de chiffrer :
 - La réfection d'une partie de la pelouse
 - L'aménagement de la bordure en limite de propriété vers le pignon du bâtiment D
- Un courrier sera adressé aux époux VIVAT en vue de l'entretien de leur parcelle.
- Bâtiment F : fixation d'une grille de ventilation basse sur la porte du local poubelle.
- Un devis sera établi par l'entreprise MALHERBE en vue de l'abattage des arbres de grande hauteur situés derrière les bâtiments C et D.
- Réparation de la lampe à éclat du portail rue Marivaux.
- Le syndic demandera à la société ASTREM de lui fournir un état précis des pannes et réparations qui sont intervenus sur le portail rue des 9 Soleils depuis le début de la construction.
- Le syndic écrira au propriétaire du véhicule immatriculé BG-478-XS 03 qui stationne devant la porte d'entrée du bâtiment F.
- Suite à l'accord du cabinet FONCIA, le syndic a commandé la réparation du portail rue des 9 Soleils le 09/06/2011.
- Entretien de la copropriété : après différentes plaintes, le syndic interviendra auprès de la société GIRAUD NETT car le ménage n'a pas été fait pendant 15 jours au mois de mai 2011, ainsi que pour le remplacement d'ampoules et de néons grillés dans le bâtiment F.

Fait à Clermont-Ferrand le 17 juin 2011

LE SYNDIC

